



Association « **Le Chabot** » de
Protection des Rivières
Ariégeoises



Foix le 26 janvier 2015

Monsieur le Président
Chambre d'Agriculture de l'Ariège,
32 avenue du Général de Gaulle
09000 FOIX

Monsieur le Président,

Nos Associations de Protection de l'Environnement « Le Chabot » et le Comité Ecologique Ariégeois se sont donnée pour objectif de « protéger, retrouver et conserver la richesse biologique et les milieux naturel d'Ariège et lutter contre tout ce qui porte ou peut porter atteinte à la qualité des écosystèmes ». A ce titre, nous sommes régulièrement alertés par des particuliers qui nous signalent des problèmes de dépôts incontrôlés de fumier ou divers déchets à proximité de cours d'eau.

Concernant plus précisément les dépôts de fumiers, le code de l'environnement interdit le déversement direct des effluents d'exploitations agricoles dans les eaux superficielles ou souterraines (art. R 211-48) et le règlement sanitaire départemental (articles 155-1 à 155-3) prohibe ces dépôts permanents à moins de 35 mètres de puits, forages, sources, berges de cours d'eau et à moins de 100 mètres d'immeubles habités et de lieux recevant du public. Les situations signalées sont donc, dans la plupart des cas, contraires à la réglementation et les mises en demeure des maires sollicités restent souvent sans effet.

Nous souhaitons traiter la question avec les partenaires concernés afin de considérer la situation d'une manière exhaustive au niveau du département de l'Ariège et de rechercher des solutions globales plutôt que de stigmatiser le comportement de cas individuels aboutissant, comme nous venons récemment de le constater, à des décisions de justice qui ne satisfont personne et ne résolvent pas le problème de façon générale.

A l'heure où la profession agricole prend des positions publiques appelant à la réflexion sur une agriculture « éco-logique » alliant économie et écologie par le biais de règles cohérentes et applicables, complétant ainsi le rôle d'appui du PNR des Pyrénées Ariégeoises qui propose d'accompagner les communes membres dans la recherche de solutions, nous sollicitons avec détermination et instance un débat entre toutes les parties concernées pour obtenir des résultats réels et concrets.

Nos associations seront naturellement porteuses de propositions concrètes et nous sommes à votre entière disposition pour définir ensemble une date pour cette rencontre.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour « le CEA »

le Président
Daniel Strub



Pour « le Chabot »

le Président
Bernard Danjoie
Bernard Danjoie

